

MEMORANDUM : POUR UN VOLONTARIAT DE QUALITÉ !

Revendications de la Plateforme francophone
du Volontariat en vue des élections 2024



Plateforme francophone
du

VOLONTARIAT



Introduction

Se réinventer pour maintenir du lien et lutter contre l'isolement durant la crise sanitaire et sociale. Venir en aide aux personnes sinistrées suite aux inondations de juillet 2021. Accueillir les personnes réfugiées fuyant l'Ukraine. Soutenir la récolte et le tri des dons lors de catastrophes naturelles récentes. Ces dernières années ont été marquées par plusieurs bouleversements, qui ont chaque fois démontré des élans de solidarité tant du côté des citoyen·nes que des associations. Comment ne pas rappeler également ces milliers de volontaires qui s'engagent chaque jour dans des associations ? Que ce soit en cas de crise ou quotidiennement, volontaires et organisations prennent une place essentielle pour ensemble, **contribuer à une société reposant sur plus de justice sociale, d'engagement citoyen, de solidarité interpersonnelle et intergénérationnelle.**

Or, la Plateforme francophone du Volontariat (PFV) s'inquiète de devoir s'opposer encore trop souvent à des pratiques contraires aux principes fondamentaux de la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires. Dire NON quand le gouvernement recourt au volontariat comme une main-d'œuvre bon marché. Dire NON quand les décideurs et décideuses politiques prennent des mesures législatives qui touchent au volontariat sans demander l'avis du Conseil Supérieur des Volontaires qui rassemble l'expertise des différents secteurs. Dire NON quand la formalisation¹ de l'engagement citoyen est source d'appréhension ou d'angoisse pour certaines personnes alors que leur motivation relève de leurs convictions personnelles ou de leur désir de donner spontanément un coup de main. Aujourd'hui, il est temps de se rappeler que **le volontariat est et doit rester un acte libre, gratuit et tourné vers autrui.**

¹ Par exemple, un·e chômeur·euse indemnisé·e qui souhaite réaliser un volontariat doit remplir le formulaire C45B et le remettre à son organisme de paiement.

En Belgique, près de 8% de la population s'engage comme volontaires, dont 250 000 personnes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Malheureusement, l'accès au volontariat reste inégalement réparti. Si le rôle des associations est primordial pour favoriser l'inclusion et la mixité dans les équipes de volontaires, il est **indispensable que les décideurs et décideuses politiques contribuent à lever les obstacles à l'engagement citoyen**. Donner du temps, simplifier – voire supprimer les démarches administratives, financer l'encadrement des volontaires... La PFV regorge d'idées inspirantes pour que volontariat de qualité rime avec innovation, solidarité, inclusion sociale et liberté. Alors, à vous de jouer ?!

Frédéric Parmentier
Président

Milèna Chantraine
Secrétaire générale



Contact: direction@levolontariat.be
02/8807598



Volontaire ou bénévole ?

La loi relative aux droits des volontaires concerne les bénévoles et les volontaires. **Ces termes sont considérés comme synonymes en Belgique.**

A l'origine, l'ensemble des propositions de loi faisaient référence au mot « bénévolat ». C'est finalement le terme « volontariat » qui a été choisi, notamment par souci d'harmonisation avec les autres langues européennes (« vrijwilligerswerk » en néerlandais, « volunteering » en anglais, « voluntario » en espagnol, « volontariato » en italien...).





Nos revendications en un coup d'œil

Pour un volontariat de qualité, nous demandons de...

Consolider les relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif.....7

Revendications au niveau régional et communautaire..... 8

Soutenir l'action associative 8

Donner du temps et de la flexibilité à l'engagement des jeunes..... 9

Financer les formations 10

Promouvoir un volontariat dénué de validation..... 10

Former les agent-es du Forem/Actiris, les syndicats au volontariat 11

Revendications au niveau fédéral 12

Donner du temps pour réaliser son engagement volontaire..... 12

Lever les freins à l'engagement volontaire 12

Préserver le volontariat comme geste gratuit 13

Soutenir le Conseil Supérieur des Volontaires 13

Confirmer la non-applicabilité du droit du travail au volontariat 14

Mesurer l'engagement volontaire et ses freins en Belgique..... 14

Former les médecins-conseils au volontariat..... 15

Porter le positionnement belge sur le volontariat à l'international 15

Revendications au niveau européen..... 16

Soutenir financièrement la recherche sur le volontariat 16

Considérer le volontariat comme vecteur de solidarité, d'innovation et d'inclusion sociale 16

Définir un cadre général pour le volontariat en Europe 17



Pour l'ensemble des niveaux de pouvoir :

Consolider les relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif

Aux côtés de l'État, les associations travaillent à l'amélioration du bien-être de la société. C'est pourquoi elles méritent un engagement des autorités publiques qui se traduit dans la Charte associative². Ses principes clés tels que la liberté d'association et l'autonomie associative permettent notamment l'innovation sociale, la liberté d'expression, la capacité critique et le rôle démocratique des associations. Par ailleurs, la diversité de leurs actions et de leurs pratiques offre l'opportunité à chaque citoyen-ne de contribuer au bien commun. Chaque jour, les volontaires répondent à des besoins d'importance que la société n'a pas encore satisfaits ou n'est tout simplement pas en mesure de financer. Nous demandons que les principes de la Charte associative soient appliqués de manière générale et contraignante.



² Après un travail de concertation, la Charte associative a fait l'objet d'un protocole d'accord en 2009 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif aux engagements à l'égard des acteurs associatifs. Pour en savoir plus : www.levolontariat.be/outils

Revendications au niveau régional et communautaire

Soutenir l'action associative

- **Alléger les procédures administratives.** Pour chaque reconnaissance ou subside, les organisations doivent remettre de nombreux documents. Les organisations passent énormément de temps à remplir des formulaires et à composer des dossiers. Nous demandons que les procédures soient allégées, dans une logique de corrélation entre l'importance de la démarche et la reconnaissance ou le subside reçu.
- **Privilégier des financements sur du long terme.** La logique de financements annuels voire d'appels à projets met en difficulté l'action associative qui s'inscrit par essence dans la durée. Or, les associations contribuent au bien commun et à l'intérêt général et non particulier. Il est donc primordial qu'elles puissent assurer la continuité de leurs activités en bénéficiant de soutiens structurels moyennant un processus d'évaluation concerté. Par rapport aux volontaires, ceci permet aussi de renforcer un encadrement de qualité et apporter une perspective pérenne à leur engagement s'ils le souhaitent. Par ailleurs, cette continuité nécessite que des versements arrivent au plus tôt de l'année budgétaire afin d'éviter la précarité financière des associations. Nous demandons de renforcer la part des moyens publics destinés à l'associatif en matière de financements structurels.
- **Financer l'emploi pour encadrer le volontariat.** Recruter, accueillir, accompagner, remercier... En tant que responsable de volontaires, les tâches sont multiples et demandent à la fois du temps, des ressources et des compétences. Or, ce rôle reste insuffisamment reconnu au sein des organisations car elles

manquent de moyens financiers et humains pour l'assurer pleinement. Il n'est pas rare que ces responsables assument ce rôle en plus d'une autre fonction. Pourtant, plusieurs études démontrent qu'ils jouent un rôle dans le bien-être des volontaires³. Nous demandons d'accroître les subventions en matière d'emploi lié à l'encadrement des volontaires.


- **Favoriser l'inclusion numérique.** En Belgique, 46% de la population se trouve en situation de vulnérabilité numérique. Problème d'accessibilité, faiblesse ou obsolescence des connaissances, numérisation des services publics... Les difficultés sont multiples et touchent également les volontaires et les organisations. Si une transformation numérique de la société est inévitable, il est essentiel de reconnaître le rôle des volontaires et des organisations pour garantir une digitalisation humaine et inclusive, notamment par la possibilité d'alternatives au numérique. Matériel adéquat, locaux équipés d'une connexion internet, aidant-es numériques, formations et outils, ... Les moyens sont multiples pour renforcer l'autonomie et l'inclusion numérique des volontaires. Nous demandons une meilleure reconnaissance des dépenses liées au numérique dans les soutiens structurels et ponctuels ainsi que le financement d'actions spécifiques visant l'inclusion numérique.

Donner du temps et de la flexibilité à l'engagement des jeunes

- De nombreux étudiant-es s'engagent quotidiennement. Pourtant, il n'est pas toujours facile, dans le cadre de son volontariat, de répondre à ses responsabilités (se rendre à la banque en journée pour signer des documents, aller chercher du matériel ou encore suivre des formations) et de s'absenter sans conséquence quand on a l'obligation d'être en cours. Nous demandons de donner aux jeunes le droit de s'absenter 10 demi-jours par an (en dehors des vacances) sur base d'une justification, afin d'accomplir leurs engagements volontaires.

³ Stuart J., 2020, « The Impacts of Volunteering on the Subjective Wellbeing of Volunteers: A Rapid Evidence Assessment », Londres.

Financer les formations

- 
- Que ce soit pour se sentir à l'aise dans une activité de volontariat, gérer une équipe ou s'ouvrir aux enjeux liés à l'engagement, les opportunités de formations formelles ou informelles à destination des volontaires ne manquent pas. Pouvoir consolider ou développer des apprentissages à la fois pratiques et théoriques devrait être à la portée de tout-e volontaire qui le souhaite. Or, les financements existants diffèrent d'un secteur à l'autre et mettent à mal l'accès à ces formations. **Nous demandons le financement des formations à destination des volontaires dans les différents secteurs⁴.**
 - Les ASBL représentent plus de 220.000 emplois en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles sont gérées en grande majorité par des volontaires dans les organes d'administration. Les compétences nécessaires à une bonne gestion, comme la bonne gouvernance, la lecture d'un bilan, la politique des ressources humaines, le respect des obligations statutaires... ne s'inventent pas. Elles s'apprennent ! Depuis 2021, la PFV a développé le projet « Cap Admin » avec des partenaires pour mettre à disposition des volontaires de gestion une offre de formations à prix symbolique ainsi qu'un fonds permettant de financer leur formation. Il est essentiel de continuer à soutenir ces volontaires afin de pérenniser les actions des associations et garantir leur fonctionnement démocratique. **Nous demandons le financement des formations et outils à destination des volontaires administrateur-rices.**

Promouvoir un volontariat dénué de validation

- De plus en plus d'acteurs académiques offrent des opportunités d'engagement citoyen dans les programmes de cours et/ou dans l'obtention de crédits en faisant référence à du volontariat. Or, même si ces projets sont louables, ils dénaturent la liberté de l'engagement et ne rentrent donc pas dans le cadre de la loi relative aux droits des volontaires. Promouvoir le volontariat dans

⁴ 10 grands secteurs du volontariat : 1. Formation et enseignement, 2. Jeunesse et seniors, 3. Soins de santé, 4. Aide sociale et judiciaire, 5. Sport, 6. Culture (arts, patrimoine artistique, sciences) et loisirs, 7. Actions humanitaires et solidarité internationale, 8. Religion, courants philosophiques, politique, 9. Environnement, nature, bien-être des animaux, écologie, 10. Famille et autres

l'enseignement supérieur, c'est par exemple donner le droit aux jeunes de s'absenter pour leur engagement ou encore visibiliser les opportunités d'activités. Nous demandons de sensibiliser les acteurs académiques au volontariat pour qu'il reste un acte dénué d'obligation et d'enjeu de validation.

Former les agent-es du Forem/Actiris, les syndicats au volontariat

- **Former à donner une information claire et correcte sur le volontariat et sa pluralité.** Généralement, les agent-es en contact avec les demandeur-euses d'emploi méconnaissent le volontariat et fournissent des informations erronées. Nous demandons qu'iels soient formé-es à donner une information claire sur le cadre légal aux demandeur-euses d'emploi et sur les possibilités d'engagement volontaire.
- **Former à accompagner les demandeur-euses d'emploi dans la valorisation de leur expérience.** Aujourd'hui, une expérience volontaire bien mise en avant sur un CV peut être déterminante dans la recherche d'un emploi, au même titre que d'autres expériences de vie enrichissantes. Nous demandons que les agent-es qui accompagnent les demandeur-euses d'emploi apprennent à mettre en avant cette expérience aux yeux des entreprises.



Revendications au niveau fédéral

Donner du temps pour réaliser son engagement volontaire

- Les personnes ayant un emploi sont les plus engagées dans le volontariat⁵ et effectuent dès lors leur engagement durant leur temps libre. Néanmoins, certaines obligations ponctuelles liées à leur engagement, telles qu'assister à des réunions dans des instances d'avis ou dans des conseils représentatifs, suivre des formations, aller à la banque ou aller chercher du matériel nécessitent de prendre un congé. Nous demandons le droit à prendre 10 demi-jours de congé citoyen (assimilés à des congés thématiques) par an.

Lever les freins à l'engagement volontaire pour les chômeur-euses et prépensionné-es.

- Aujourd'hui, un-e chômeur-euse qui souhaite réaliser un volontariat doit remplir le formulaire C45B et le remettre à son organisme de paiement. Il peut ensuite commencer son volontariat en attendant la réponse de l'ONEM. Si la procédure paraît simple, ce formulaire apparaît comme un véritable frein. L'obligation de déclaration à l'ONEM est motivée par le souci de prévenir les abus et de protéger les chômeur-euses. Cependant, tant les données de l'ONEM que les constats du monde associatif mènent à la conclusion que très peu d'abus ont été constatés. Il est donc disproportionné d'imposer une formalité administrative qui porte atteinte à la liberté d'association. De son côté, l'association

⁵ Hustinx L., Dudal P., « Le volontariat en Belgique, Chiffres-Clés 2019 », Université de Gand et Fondation Roi Baudouin, 2020.

peut remplir le formulaire C45F, qui est une déclaration générale de volontariat pour une organisation non commerciale et qui devrait dispenser ses volontaires potentiels de remplir le C45B. Dans les faits, cette dispense est rarement effective. Ce C45F représente donc une lourdeur administrative inutile. Vu le dysfonctionnement et l'inefficacité de ces formulaires, nous demandons la suppression pure et simple du C45B et du C45F.

Préserver le volontariat comme geste gratuit

- En vertu de l'article 12 de la loi relative aux droits des volontaires, le gouvernement a adopté à plusieurs reprises par arrêté royal l'augmentation du plafond de défraiement annuel pour certain-es volontaires. La PFV s'y est chaque fois opposée. Outre l'inégalité entre les volontaires, ces mesures dévoient l'esprit du volontariat comme acte gratuit pour lequel seuls les remboursements de frais sont autorisés⁶. Nous demandons la suppression de l'article 12 de la loi relative aux droits des volontaires qui permet de relever, par arrêté royal, les plafonds de défraiement pour certaines catégories de volontaires.

Soutenir le Conseil Supérieur des Volontaires

- Le Conseil Supérieur des Volontaires (CSV) se compose de membres germanophones, francophones et néerlandophones, représentant les différents secteurs du volontariat. Pour tout projet de réglementation qui touche au volontariat, il est obligatoire de lui demander son avis. Pourtant, au cours de la période de la pandémie de coronavirus, le CSV a constaté que des avis ne lui ont pas été demandés alors qu'il aurait dû être sollicité ou que de nombreux avis (négatifs) ont été ignorés, sans raison valable. Ignorer et/ou ne pas demander d'avis en raison d'une soi-disant urgence nous semble être une erreur et ne peut être utilisé des mois et des années de suite pour étouffer ses critiques. Nous demandons que le gouvernement reconnaisse l'expertise du CSV, en dialoguant et en argumentant les raisons d'un non suivi de ses avis.

⁶ Pour mieux comprendre : www.levolontariat.be/nos-dernieres-prises-de-position.

Confirmer la non-applicabilité du droit du travail au volontariat

- **Pas de lien de subordination.** Depuis longtemps, l'ambiguïté règne en matière d'applicabilité ou non du droit du travail au volontariat. Pour la PFV, le volontariat est un engagement citoyen relevant de la vie privée, ce qui implique qu'aucune réglementation du droit du travail ne doit s'appliquer. Par ailleurs, Le CSV et la PFV estiment que le lien d'autorité existant parfois dans le cadre des missions des volontaires ne peut être assimilé au lien de subordination au sens de la loi sur le travail. Nous demandons qu'il soit précisé dans la loi sur le volontariat que les législations relatives au travail ne s'appliquent pas à cet engagement citoyen.

- **Bien-être et sécurité des volontaires sous la loupe.** La PFV invite les organisations à prendre soin de leurs volontaires, au même titre qu'elles le feraient pour des travailleurs ou travailleuses salarié-es. Sans que ces éléments ne représentent une contrainte ou un risque de sanction pour les associations, il est essentiel qu'elles restent convaincues qu'une économie de moyens n'est jamais bonne conseillère en matière de sécurité et de bien-être. Si la législation en matière de bien-être au travail devait s'appliquer aux volontaires, la PFV considère qu'une analyse est un préalable nécessaire à toute interprétation ou adaptation, en mesurant l'impact financier pour les organisations. Nous demandons une étude approfondie et réaliste de l'applicabilité de la législation en matière de bien-être, pilotée en concertation avec le CSV, ainsi que des moyens financiers et des outils compte tenu des mesures éventuelles pour les organisations.

Mesurer l'engagement volontaire et ses freins en Belgique

- En 2014 et en 2019, la Fondation Roi Baudouin a publié des chiffres sur le volontariat en Belgique. En 2023, le SPF Sécurité Sociale a financé une enquête quantitative sur les motivations et les freins au volontariat. Ce type de recherches quantitatives doit être mené de manière régulière et rigoureuse afin de suivre les tendances

et les développements du volontariat. Par ailleurs, il est essentiel de garantir la qualité des résultats de sorte afin de fournir des recommandations pertinentes tant au niveau des organisations que des pouvoirs publics. Allouer un budget, impliquer le monde académique, définir des délais de réalisation raisonnables...

Nous demandons d'investir dans une étude académique, pilotée et réalisée en concertation et en collaboration avec le CSV, de manière récurrente à chaque législature.

Former les médecins-conseils au volontariat

- Les médecins en contact avec les personnes en incapacité de travail méconnaissent encore trop souvent le volontariat et fournissent des informations erronées. Nous demandons qu'ils soient formé-es à donner une information claire et cohérente sur le cadre légal aux personnes en incapacité de travail, et sur les possibilités d'engagement volontaire.

Porter le positionnement belge sur le volontariat à l'international

- Dans les instances et conseils internationaux, les représentant-es belges doivent défendre la vision et le modèle du volontariat belge. Nous demandons que les représentant-es belges s'informent auprès du CSV afin de connaître et défendre le modèle belge du volontariat.



Revendications au niveau européen

Soutenir financièrement la recherche sur le volontariat

- Si les recherches sur l'impact de l'engagement citoyen se multiplient, il reste nécessaire d'améliorer la coordination des collectes de données afin de permettre une comparaison et une évaluation qualitative du volontariat en Europe. Tous les acteurs académiques et politiques s'accordent à dire que, sans les volontaires, nos sociétés pourraient s'arrêter de tourner, les moyens dévolus au volontariat restent minimes. La recherche sur le volontariat est donc primordiale. Eurostat devrait être amené à utiliser des outils de mesure adéquats avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs (en s'inspirant, par exemple, du Projet Européen de Mesure du Bénévolat⁷). Ces données permettraient de connaître les besoins des volontaires d'aujourd'hui et de mieux appréhender le manque d'inclusion et les disparités dans le volontariat. Nous demandons un soutien financier pour la recherche sur le volontariat, avec une approche tant qualitative que quantitative.

Considérer le volontariat comme vecteur de solidarité, d'innovation et d'inclusion sociale

- **Promouvoir le volontariat.** En 2011, l'Europe a mis le volontariat en lumière. Pourtant, il souffre toujours d'une forte méconnaissance. Les volontaires contribuent au bien commun, les crises vécues ces dernières années ont d'ailleurs été rythmées par de nombreux élans de solidarité. Le rôle sociétal du volontariat doit être mieux mis en valeur et reconnu, en particulier dans les médias et auprès du grand public. Solidarité, apprentissages

⁷ Volonteurope, Mesuring the impact of volunteering : Position paper, 2018

informels, citoyenneté, cohésion... Les valeurs de l'engagement citoyen sont multiples et méritent d'être visibilisées auprès des citoyen·nes européen·nes. Nous demandons l'organisation d'une campagne de communication qui a pour but de promouvoir le volontariat auprès du grand public.

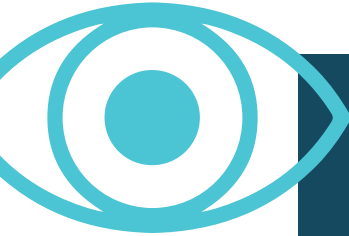
- **Valoriser les compétences acquises sans les valider.** Durant leur parcours de formation, les individus sont sans cesse jugés sur leurs compétences. Il est nécessaire d'aider les jeunes à prendre conscience de la richesse que représente leur engagement citoyen et de les encourager à mettre en avant leurs expériences volontaires sur un CV. Cependant, il est essentiel de laisser des espaces dans lesquels iels peuvent s'engager, expérimenter, se tromper ou réussir sans recevoir un bulletin ou impacter leur avenir professionnel. Nous demandons que le volontariat reste un acte dénué d'enjeu de validation, sans outil d'évaluation.

Définir un cadre général pour le volontariat en Europe

- Il existe de nombreuses définitions du volontariat et des pratiques dans toute l'Union Européenne. Afin de faciliter le volontariat transfrontalier au sein de l'Union, il est important de répertorier les pratiques de chaque pays afin que tout·e Européen·ne puisse facilement connaître le cadre dans lequel iel réalisera le volontariat. Nous demandons de réaliser un cadastre des statuts, cadres légaux, modalités pratiques... de chaque pays européen.
- S'il n'est pas nécessaire d'avoir une définition du volontariat pour toute l'UE, il faut harmoniser les cadres légaux afin qu'il n'y ait plus de contradiction entre ceux-ci. En effet, la loi belge relative aux droits des volontaires régit également le volontariat à l'étranger d'une personne résidant en Belgique. Néanmoins, cette disposition est peu applicable dans les autres pays de l'Union et il arrive qu'un volontariat organisé au départ de la Belgique soit requalifié en « travail au noir » par un autre pays. Nous demandons une harmonisation des cadres légaux des différents pays.



Le volontariat en Belgique sous la loupe⁸



En Belgique, plus de **736 000 personnes** s'engagent volontairement pour des organisations, soit **8% de la population**.

1 personne sur 4

est volontaire de gestion, comme membre d'un organe d'administration ou trésorier·ère au sein d'une organisation.



Les volontaires sont partout !

Culture et patrimoine, sport, aide sociale, enseignement-formation-recherche, défense des droits et intérêts, jeunesse, convictions religieuses, santé, environnement, solidarité internationale... La richesse de l'engagement citoyen réside aussi dans la diversité de ses secteurs.

⁸ - Hustinx L, Dudal P, Le volontariat en Belgique, Chiffres-Clés 2019, Université de Gand et Fondation Roi Baudouin, 2020.

- Plateforme francophone du volontariat, récits récoltés dans le cadre de ses activités en éducation permanente





«Rencontrer des gens», «Défendre une cause», «Aider, se sentir utile», «Transmettre ce qu'on a reçu» ...

Les motivations sont multiples pour devenir volontaire !

Des liens solides entre volontaires et organisations

48% des personnes s'engageaient dans leur organisation depuis plus de 5 ans et 37% y étaient pour une durée entre 1 et 5 ans.



143 millions d'heures par an

C'est le total des heures offertes par les bénévoles aux organisations.



Avec le soutien de nos membres effectifs :



www.levolontariat.be

Plateforme francophone du Volontariat ASBL - RPM Bruxelles
N°480.151.186 - BE79 5230 8016 6333 info@levolontariat.be